Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260302-05_2026-DE

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026

Délibération 05/2026

Date de publication : 27 février 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 24 février 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice: 13 Présents: 9 Votants: 10

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR (arrivée à 19h31) – Mme LANCIEN – M. MARC – Mme. PORTIER – M. AUFFRET – Mme OUMBICHE – M. RANNOU (arrivée à 19h20)

Absents avec procuration : M. MORIZUR (procuration donnée à M. KERNEIS)

Absents sans procuration : Mme PERROT-CAUDERLIER – Mme BIZEC – M. RIVOAL

Secrétaire de séance : Mme OUMBICHE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

05/2026 - Exemption de loyer pour le bâtiment situé au 11 rue de l'église

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le changement de propriétaire du fonds de commerce le Terres de Breizh, situé 11 et 13 rue de l'église,

Vu que le bail fait partie du fonds de commerce,

Considérant que le maintien et le développement d'une activité commerciale, en l'occurrence d'une offre de restauration sur le territoire communal, participent à la dynamisation du centre bourg et à l'attractivité de la commune ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les conditions d'occupation et de tarification des biens communaux,

Monsieur le Maire propose, à titre exceptionnel, d'accorder une exonération de loyer pendant une durée de 3 mois afin de tenir compte de la situation exposée, à partir de la date de signature de la vente du fonds de commerce chez le notaire.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260302-05_2026-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

D'accorder cette exemption de loyers pour une durée de 3 mois, à partir de la date de signature chez le notaire, à l'unanimité

Affiché le 27 février 2026

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOEN (Finistère)

La secrétaire,
Mme OUMBICHE